



# OFFRE SPORTS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

LA CFTC RESPONSABLE, OFFENSIVE ET CONSTRUCTIVE

## Pour en savoir plus :

### Plafond de remboursement par catégorie de bénéficiaire :

Postier : 80 €  
 Postier aidant « détenteur du certificat » : 100 €  
 Postier BOE : 100 €  
 Postier retraité : 60 €  
 Conjoint non-postier : 30 €  
 Enfant : 60 €  
 Enfant en situation de handicap : 100 €

### 3 possibilités d'utilisation :

1 demande pour une activité culturelle,  
**Ou** 1 demande pour une activité sportive,  
**Ou** 1 demande pour une activité culturelle et une activité sportive (dans ce cas le montant de l'aide est réparti entre les deux activités).

### Période de référence :

Faites votre demande de participation financière pour la pratique d'une activité sportive et/ou culturelle sur la saison 2023/2024, du 1er septembre 2023 au 31 juillet 2024. L'activité doit être pratiquée à minima à 80% sur la saison en cours pour que votre demande soit traitée.

**La CFTC a obtenu une extension pour les enfants scolarisés à charge de moins de 26 ans, à partir de septembre 2022.**

**Justificatifs à fournir (enfant + 19 ans et jusqu'au 25 ans inclus) : certificat de scolarité au nom de l'enfant pour l'année scolaire 2023/2024 + déclaration de revenus (page 1 et 2 où figure l'enfant à charge) et non l'avis d'imposition.**



## Une participation financière de La Poste de 60% du coût global

(avec un plafond de remboursement annuel selon le bénéficiaire)

### Bénéficiaires

Pour tous les postiers en activité et retraités, ainsi que leur conjoint et leurs enfants sous conditions. L'offre est accessible aux enfants jusqu'à leurs 19 ans sans condition de scolarité et de rattachement fiscal, et pour les enfants de plus de 19 ans et jusqu'à 25 ans inclus : à condition que l'enfant soit scolarisé et rattaché au foyer fiscal. Aucune limitation d'âge pour les enfants en situation de handicap.

### Activités

**Sportives :** Sports référencés par le Comité National Olympique et Sportif Français, ainsi que les sports proposés par les ASPTT ou au moins 20 séances pour les sports éligibles (aqua-bike, aquagym, aqua-training, badminton, squash, équitation, escalade, paintball, sophrologie).

**Culturelles :** Chant, musique, arts de la scène, arts littéraires, arts plastiques et graphiques, loisirs et culture divers, abonnement dans une médiathèque ou bibliothèque, ...

Demande à effectuer sur :

<https://eas.portail-malin.com>

Pour pouvoir bénéficier de cette prestation une facture certifiée ou attestation de paiement doit être fournie lors de votre demande par un organisme référencé :

Retrouvez toutes les informations sur le Portail Malin ([portailmalin.com](http://portailmalin.com))

Identifiant : offre Mot de passe : sociale

**La CFTC vous souhaite  
une belle rentrée !**

<http://www.cftclaposte.fr>

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>

Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste)/Twitter

